

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

*Trentième session, Siège de la FAO, Rome, 2 – 7 juillet 2007*

## PORTAIL INTERNATIONAL POUR LA SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET LA SANTE DES ANIMAUX ET DES PLANTES: PROGRÈS RÉALISÉS EN 2006/2007 (Présenté par la FAO)

### INTRODUCTION

1. La FAO a dirigé une initiative interinstitutions – avec la CDB, l'OIE, l'OMS et l'OMC – visant à la mise en place et à la maintenance d'un portail sur Internet – **le Portail international pour la sécurité sanitaire des aliments et la santé des animaux et des plantes** – afin de permettre aux utilisateurs d'avoir accès aux normes, aux réglementations et aux autres documents relatifs à l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accords SPS) de l'OMC, à partir d'un point d'entrée unique: <http://www.ipfsaph.org/Fr/default.jsp>. Cette initiative s'est poursuivie au cours de la période 2006/2007.
2. Comme indiqué précédemment, le portail est un outil concret permettant notamment aux chercheurs, aux décideurs et au secteur privé de répondre à un grand nombre de questions concernant les mesures sanitaires et phytosanitaires:
  - pour faire connaître aux fonctionnaires chargés de ces domaines les principales normes, ainsi que les mesures utilisées pour leur mise en place;
  - pour mieux faire connaître les conditions d'accès au marché appliquées par les partenaires commerciaux actuels ou potentiels;
  - pour soutenir les efforts nationaux dans le domaine de la protection des consommateurs, de l'environnement et du secteur agricole.
3. Les documents d'information précédents de la Commission du Codex Alimentarius (par exemple, CAC/28 INF/4) présentent les grandes lignes relatives aux objectifs ainsi que les principes de conception qui sous-tendent le système.
4. Le portail est opérationnel depuis mai 2004. Le présent document décrit les résultats obtenus au cours des deux premières années. Il décrit aussi divers projets d'exploitation du système en vue d'améliorer la capacité des pays à aborder les questions liées aux mesures sanitaires et phytosanitaires au cours de la période 2007-2008.

## **À PROPOS DU SYSTÈME**

5. Le portail contient actuellement (mai 2007) plus de 25 000 fichiers sur les éléments suivants:
- normes internationales et nationales, directives officielles et codes de pratique recommandés;
  - notifications;
  - législation et réglementations nationales;
  - analyses des risques, y compris celles effectuées par le JECFA, la JMPR et la JEMRA;
  - limites maximales de résidus – fournies par le Codex et par d'autres sources nationales disponibles;
  - points de contact nationaux du CODEX, de la CIPV, de l'OIE, de l'Accord SPS de l'OMC et de la CDB.
6. L'utilisation du système reste encourageante. En moyenne, on estime qu'environ 11 000 pages (hormis les outils de surveillance automatique du site) sont consultées tous les jours (mai 2007) et qu'environ 600 documents sont téléchargés. Une légère baisse a été enregistrée par rapport au pic de 2006 mais le nombre de documents consultés reste constant.

## **STRATÉGIE POUR LA DURABILITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT**

### **A: MAINTENANCE EFFICACE ET SYNERGIES**

7. L'équipe du portail a entrepris la mise en œuvre d'un projet financé par le Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce afin de modifier la conception du système et améliorer certains systèmes qui fournissent des données au portail, en vue d'une gestion plus efficace du site à long terme et d'une réduction des coûts de fonctionnement. Le projet – impliquant un budget d'environ 500 000 dollars pour la période 2006-2007 – vise à réduire les coûts de fonctionnement de 70 pour cent, tout en améliorant parallèlement la qualité des données. Il touche pratiquement à sa fin, bien que la collaboration avec certains partenaires (notamment l'OIE) ait été ralentie par les préoccupations mondiales liées à la grippe aviaire hautement pathogène qui a sévi au cours de cette période.
8. Des efforts sont encore nécessaires avec certains des autres principaux fournisseurs d'informations. L'adoption de nouvelles technologies de « services web » et la syndication du matériel permettra d'améliorer encore la mise à jour du système.
9. L'équipe continue à sélectionner de nouvelles bases de données en vue d'enrichir le portail. Actuellement, par exemple, les bases de données tirées des rapports d'évaluation de la JMPR sont en cours d'élaboration afin de permettre au portail d'indiquer les utilisations enregistrées (méthode d'application, intervalle recommandé avant la récolte) pour certains des principaux pesticides, en simplifiant la recherche par pays et par produit. Il s'agit d'un service complémentaire appréciable qui prolonge la publication complète de l'évaluation en fichier PDF sur le web (volumineuse et quelque peu complexe).
10. L'équipe continue aussi à rechercher des synergies avec les projets nationaux financés par le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC), qui offrent la possibilité d'incorporer d'autres bases de données, ou d'inclure l'utilisation du portail (avec d'autres ressources d'information concernant les mesures sanitaires et phytosanitaires) dans des activités de formation ou de renforcement des capacités.

### **B: EXPLOITATION DU PORTAIL**

11. Actuellement, le Portail international pour la sécurité sanitaire des aliments et la santé des animaux et des plantes est, dans ses grandes lignes, un système rodé quant aux technologies utilisées. Il reste toutefois un enjeu important: encourager une plus vaste utilisation de l'outil qui a été élaboré auprès de groupes cibles (décideurs, organisations commerciales par secteur, chercheurs universitaires, etc.), dans les pays en développement.

12. En 2006, l'organisation d'une série d'ateliers pilotes – à Moscou (pour les anciens pays de la CEI), à Bangkok et à Brazzaville, en collaboration avec le Secrétariat du Codex – a été très constructive et a permis de « démystifier » le site web du Codex et les différentes sources d'information pertinentes. L'explication des procédures du Codex et des différentes sources de données disponibles a été complétée par une session consacrée aux stratégies pertinentes de recherche à partir de sources du Codex et autres, conçues spécialement pour être appliquées aux questions concrètes de sécurité sanitaire des aliments, au plan local et régional.

13. Les ateliers pilotes étaient principalement destinés à des universitaires responsables de cours de Maîtrise, ou d'un niveau équivalent, consacrés à divers thèmes comme la sécurité alimentaire, la protection des consommateurs, la gestion des risques biologiques, le commerce international et le développement. Il a également été envisagé de développer cette idée en créant une université d'été autofinancée pour effectuer des recherches sur les mesures sanitaires et phytosanitaires.

14. L'équipe a aussi mis au point du matériel de formation visant à encourager l'utilisation du portail et de systèmes similaires d'information, notamment dans le domaine de l'évaluation des risques.

15. À long terme, le rôle du portail sera de continuer à fournir des informations relatives aux principales mesures sanitaires et phytosanitaires. Le but est donc que les parties prenantes nationales – qui connaissent les exigences locales – puissent s'appuyer sur cette structure tout en mettant au point des outils de diffusion pour répondre aux besoins locaux.

16. Le portail aura aussi comme rôle de continuer à aider les autorités nationales à rendre disponibles leur propre législation, réglementation ou tout autre type d'information officielle, par le biais du système. Les pays peuvent ainsi encourager la transparence et faire preuve d'une bonne gouvernance nationale sur les questions de sécurité alimentaire, de santé animale et végétale.

17. On retrouve à la base de ce travail la philosophie qui consiste à améliorer et à intégrer les sources de données existantes gérées localement, au lieu de solliciter de nouveaux travaux (tant au plan local que central) pour des documents à insérer dans le portail (ces derniers ayant tendance à ne pas être durables).

18. Les activités envisagées peuvent concerner tous les points suivants ou seulement certains d'entre eux:

- rédiger un inventaire de toutes les réglementations relatives à la sécurité sanitaire des aliments et à la santé des animaux et des plantes;
- organiser un atelier pour toutes les personnes concernées par l'élaboration ou l'utilisation d'informations relatives aux mesures sanitaires et phytosanitaires concernant le pays (l'objectif étant d'identifier les principales sources de données, les responsabilités pour la maintenance et la mise en lumière des questions locales de sécurité biologique);
- rassembler des informations sur le contenu digital, y compris la responsabilité pour la maintenance et l'identification de tous les textes essentiels qui ne sont pas disponibles en format électronique;
- planifier et effectuer des tâches nécessaires pour rendre ces informations disponibles (digitaliser, ajouter des métadonnées aux sites web, etc.);
- recueillir des informations provenant des pays, et informer les principaux partenaires commerciaux de la disponibilité des données récemment introduites.

19. Le travail effectué avec les autorités nationales pour l'identification du matériel à insérer dans le portail permet de faire ressortir, dans le cadre réglementaire du pays, les lacunes et les questions importantes ayant trait à la méthodologie d'évaluation en matière de renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité biologique.

20. Des travaux sont actuellement en cours (2006/07), dans un certain nombre de pays, pour évaluer les besoins en matière de renforcement des capacités – avec l'aide généreuse du Gouvernement norvégien – et le rassemblement des informations et leur diffusion peuvent bénéficier de l'appui du Portail international pour la sécurité sanitaire des aliments et la santé des animaux et des plantes.

21. Pour en savoir plus sur les modalités qui permettent au portail de favoriser l'accès aux sources de données du Codex ou autre, ou sur les activités de renforcement des capacités associées à la gestion des informations relatives aux mesures sanitaires et phytosanitaires, veuillez contacter:

Mike Robson: Administrateur du Système du Portail international pour la sécurité sanitaire  
des aliments et la santé des animaux et des plantes et Secrétaire du  
Groupe interdépartemental sur la sécurité biologique  
[Mike.Robson@fao.org](mailto:Mike.Robson@fao.org)

Ezzeddine Boutrif: Président du Groupe de travail interdépartemental sur la sécurité biologique  
[Ezzeddine.Boutrif@fao.org](mailto:Ezzeddine.Boutrif@fao.org)